

Préavis No 50/2016
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting énergétique pour sa réalisation.

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le lundi 19 décembre 2016 à 18 h. 30

à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1	Objet du préavis	1
2	Préambule.....	1
3	Développement	2
3.1	Pourquoi un CàD à Montreux ?	2
3.2	Etudes à réaliser	3
3.3	Contraintes lors de la réalisation du projet.....	4
3.4	Contracting énergétique.....	5
3.5	Calendrier du projet	5
4	Conséquences financières.....	5
5	Développement durable	6
5.1	Social	6
5.2	Economique.....	6
5.3	Environnemental	6
6	Position de la Municipalité.....	6
7	Conclusions	8

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions fédérales et cantonales à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance (CàD) sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting¹ énergétique pour sa réalisation.

2 Préambule

En octobre 2009, le Conseil communal demandait à la Municipalité la réalisation d'un Plan Directeur Communal des énergies (PDCen). Celui-ci a été finalisé en 2015. Il mentionne notamment les grands projets à mettre en place, pour que la Commune de Montreux puisse atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique énergie-climat.

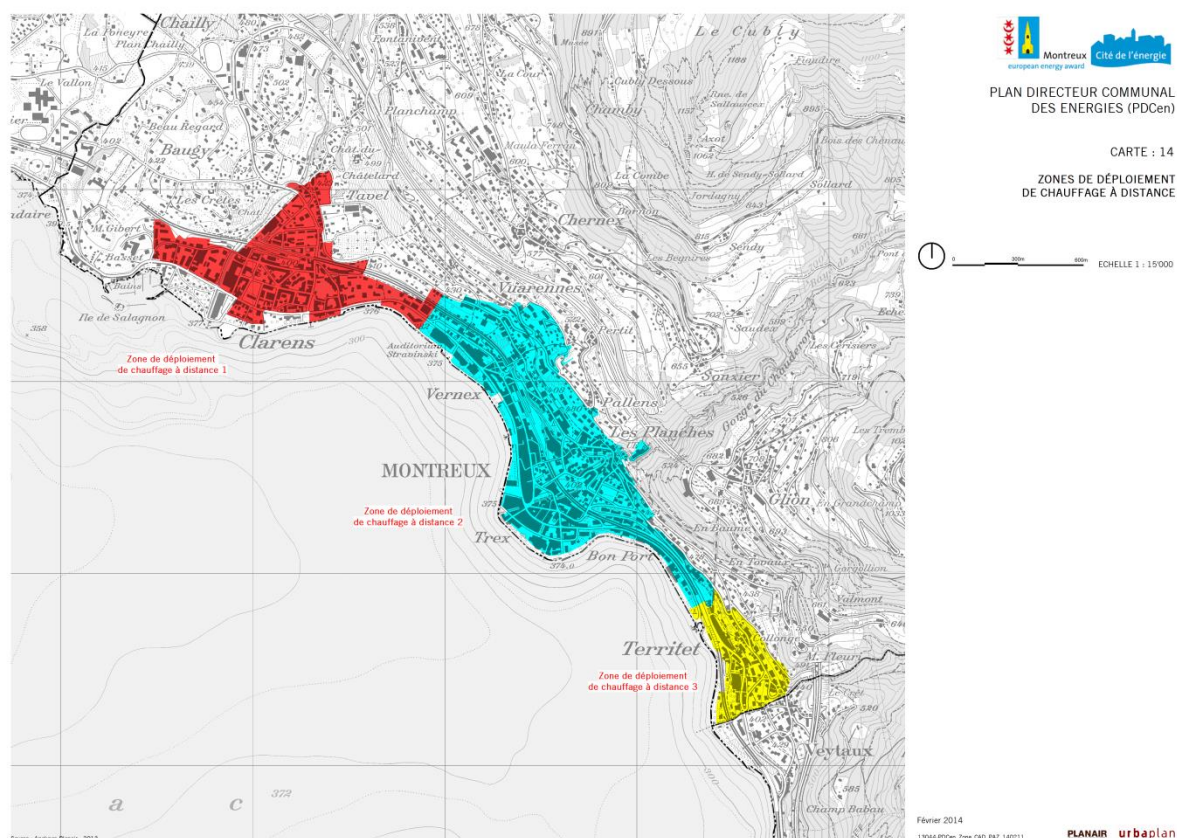
Dans le cadre des accords de Paris négociés lors de la 21^{ème} Conférence des parties²(COP 21) et des discussions au Maroc (COP 22) concernant la mise en application de ses objectifs, le Conseil fédéral prévoit pour 2030 une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50% par rapport à ceux de 1990. A cet effet, une révision totale de la loi sur le CO₂ est en préparation pour inscrire cet objectif et les mesures définies par notre pays, pour la période postérieure à 2020.

¹ Le contracting énergétique consiste à sous-traiter à un tiers contractant, l'étude de réalisation, la planification, le financement, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'installations de production d'énergie, ce dernier finançant ses investissements sur la vente d'énergie aux utilisateurs (voir point 3.4).

² La Conférence des parties (CP ; en [anglais](#) *Conference of Parties*, COP), également appelée Conférence des États signataires, est l'organe suprême de certaines [conventions internationales](#). Elle est composée de tous les États membres de la conférence (États parties) et vérifie la bonne application des objectifs des conventions internationales adoptées.

Les objectifs communaux s'intègrent pleinement dans ce contexte plus large. Un des grands projets pour les atteindre consiste en la réalisation d'un système de chauffage à distance (CàD), alimenté par des énergies renouvelables, sur trois zones identifiées comme favorables, à savoir :

- Montreux ;
- Clarens ;
- Territet.



3 Développement

3.1 Pourquoi un CàD à Montreux ?

L'étude réalisée pour le PDCen démontre qu'en 2010, la consommation d'énergie dédiée au chauffage de notre commune était d'environ 353'370 MWh (35'337'000 litres de mazout³) par année et qu'elle était alimentée à 96% par des énergies fossiles (gaz 53% - mazout 43%). De plus, la consommation des trois zones identifiées pour la réalisation du CàD représente environ 205'600 MWh par an, soit approximativement 58% de la consommation d'énergie totale pour le chauffage de la Commune de Montreux.

Même si toutes les installations qui consomment des énergies fossiles ne se raccorderaient pas sur un CàD alimenté par des énergies renouvelables, le potentiel de substitution est important.

³ Correspondrait à 1'767 camions citernes, soit une colonne allant de la place du Marché jusqu'à Lutry

En 2015, la Municipalité a pu profiter d'une subvention de l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN) qui a couvert intégralement la réalisation d'une pré-étude de faisabilité d'un chauffage à distance sur la zone de Montreux.

Cette pré-étude a confirmé qu'un CàD utilisant l'eau du lac permettrait de chauffer cette zone sans problème, grâce à une technologie se rapprochant de celle mise en place pour le CàD de la Tour-de-Peilz. De plus, elle a démontré qu'en raccordant les 80 bâtiments les plus énergivores de cette zone (soit 14% des bâtiments), cette installation serait déjà bien sûr écologiquement, mais aussi économiquement rentable.

Cette analyse fait également ressortir que le potentiel de cette zone est particulièrement intéressant. En effet, la densité thermique du réseau est évaluée à 7.4 MWh/m.l. par an (mégawatt-heure, par mètre linéaire de conduite), alors que les entreprises de contracting énergétique estiment la rentabilité financière d'un CàD à partir de 2.0 MWh/m.l. par an.

Outre les aspects précédemment mentionnés, un CàD permettrait aux grands consommateurs, identifiés par le Canton, qui sont assujettis à une convention d'objectifs, de pouvoir abaisser facilement leurs rejets de CO₂.

Cette substitution aura aussi un effet positif sur la qualité de l'air de Montreux, laquelle est considérée par le Canton comme « à surveiller ».

Au final, cette pré-étude démontre (voir tableau ci-dessous) qu'un CàD installé uniquement sur le périmètre de la Ville de Montreux permettrait d'atteindre nos objectifs 2020 concernant la production d'énergie issue de sources renouvelables. Comme les autres objectifs sont déjà atteints, cela nous rapprocherait de ceux de 2030.

Ratios par habitant	2000	2010	2014	objectifs 2020	CàD Mtx	2030	2050	Société 2000 Watts
Habitants	22'206	24'732	26'072					
Société 2000W - Watts	4'781 W	4'556 W	3'864 W	3'920 W	3'800 W	3'000 W	2'500 W	2000 W (17'520 kWh)
Société 2000W - %.		-6%	-19%	-18%	-20.5%	-38%	-49%	-59%
Energie finale - MWh	28 MWh/hab	25 MWh/hab	24 MWh/hab		23 MWh/hab			
Energie finale - %		-10%	-16%		-18%			
Energie primaire - MWh	42 MWh/hab	40 MWh/hab	34 MWh/hab		33 MWh/hab			
Energie primaire - %		-5%	-19%	-20%	-20%			
Emissions de CO ₂ - Tonnes	8.5 to/hab	7.8 to/hab	5.6 to/hab	6.8 to/hab	4.9 to/hab	4.9 to/hab	2.1 to/hab	1.0 to/hab
Emissions de CO ₂ - %		-8%	-34%	-20%	-42%	-42%	-75%	-88%
Part de Renouvelable	4%	5%	11%	20%	20%			

3.2 Etudes à réaliser

Comme il a été dit précédemment, la pré-étude de faisabilité d'un CàD sur la zone de Montreux a déjà été réalisée intégralement grâce à une subvention de l'OFEN. Il reste donc à réaliser une étude similaire pour la zone de Clarens, ainsi que de déterminer un concept général pour la production et la distribution de chaleur sur les zones de Montreux et Clarens.

Il existe notamment plusieurs températures possibles pour l'eau qui circule dans les conduites. Ce choix a ensuite un impact sur la location des pompes à chaleur et sur le diamètre des conduites et il s'agit donc de bien étudier le concept le plus favorable pour les zones concernées.

Ce concept général définirait aussi s'il faut envisager une possibilité de fournir du froid aux éventuels preneurs. Pour terminer, il s'agirait encore de réaliser un cahier des charges permettant de faire un appel d'offres publiques pour un contracting énergétique.

Le coût prévu pour ces études est estimé à CHF 120'000.00 et se répartit comme suit :

- gestion de projet et réalisation du cahier des charges pour les bureaux d'ingénieurs	CHF 21'000.00
- étude de la zone de Clarens et détermination du concept général de production et de distribution	CHF 70'000.00
- création d'un cahier des charges et réalisation de l'appel d'offres publique pour un contracting énergétique	CHF 29'000.00
Total	CHF 120'000.00

Grâce à son statut de Cité de l'énergie Gold, la Commune de Montreux peut maintenant prétendre à des subventions particulièrement avantageuses pour ce genre de projets. C'est pourquoi, la Municipalité a donc déposé une demande à l'OFEN à la fin septembre 2016 et attend une réponse pour la fin novembre 2016. Le montant de la subvention attendue est de CHF 30'000.00 et ne sera attribuée que si les études sont finalisées en 2017.

En parallèle, une demande de subvention complémentaire a été déposée au Canton. Celui-ci a décidé d'entrer en matière et prévoit d'octroyer à ce projet un montant similaire à celui de l'OFEN, soit CHF 30'000.00.

3.3 Contraintes lors de la réalisation du projet

La réalisation d'un CàD en milieu urbain présente naturellement des difficultés en termes d'organisation. En effet, afin d'éviter au maximum des désagréments au trafic routier, ainsi qu'aux habitants des quartiers concernés, il est nécessaire d'anticiper tous les conflits potentiels avec d'autres réalisations, tels qu'autres chantiers et éventuelles manifestations.

Il faudra bien profiter de cette phase d'étude pour analyser les contraintes d'une telle réalisation. A cet effet, la Municipalité rencontrera des représentants de communes qui ont déjà réalisé un CàD. Mais il s'agira, comme évoqué ci-dessus, aussi de prendre en compte les spécificités montreusiennes, notamment l'état des routes et services industriels qui pourraient justifier de décaler dans le temps la réalisation d'un CàD ou, au moins, de le réaliser par étapes.

Cette planification sera effectuée par les services communaux concernés, comme c'est déjà actuellement le cas pour tous les chantiers sur le territoire communal. La société de contracting qui sera ultérieurement choisie pour la réalisation du CàD devra s'y conformer comme tous les autres acteurs des services publics actuels (SIGE, Holdigaz, Romande Energie, Swisscom, etc.). Cette clause fera partie du cahier des charges à réaliser dans la présente étude, ainsi que dans la convention qui sera mise en place ultérieurement, une fois cette entreprise choisie.

Si la réalisation d'un CàD présente son lot de contraintes, elle présente aussi l'opportunité de pouvoir stimuler l'entretien de nos infrastructures et ouvrages (routes, places, trottoirs et conduites souterraines). Cela représente dans certains quartiers une opportunité bienvenue, mais aussi des frais d'aménagements des espaces publics concernés. La mise en place d'un réseau de chauffage à distance permettra de planifier ces travaux avec une nouvelle dynamique. De plus, l'implication d'un nouveau partenaire, participant financièrement à la remise en état des routes et autres infrastructures, sera aussi la bienvenue pour les finances communales.

3.4 Contracting énergétique

La réalisation d'un CàD est un investissement important qui nécessite des compétences qui sortent de l'ordinaire. C'est pourquoi, bon nombre de collectivités passent par une entreprise de contracting énergétique qui se charge du financement, de l'élaboration, du déploiement, de l'entretien et de la gestion de leur CàD. C'est ce qu'ont fait plusieurs communes voisines telles que Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, Villeneuve, etc.

Les contracteurs ont généralement une bonne expérience de ce type de réalisation, mais il est néanmoins important aux yeux de la Municipalité de fixer, d'entrée de jeu, les exigences de la commune pour ce projet. Il s'agit en particulier d'exigences liées à la planification des travaux. De plus, l'élaboration d'un cahier des charges devrait permettre de pouvoir choisir une entreprise offrant les conditions les plus avantageuses aux propriétaires montreusiens qui se raccorderont à ce CàD. Ce document permettra aussi de comparer les offres des contracteurs énergétiques sur les mêmes bases de références.

Même si la Commune de Montreux passe par l'intermédiaire d'une entreprise de contracting pour réaliser un CàD sur son territoire, des solutions existent pour offrir la possibilité à la Commune d'avoir un œil sur le développement du CàD, ainsi que son mot à dire concernant les objectifs choisis. On peut par exemple envisager que la Commune prenne des parts dans une éventuelle société créée pour la réalisation de ce projet. Là aussi, l'étude doit permettre de déterminer ultérieurement le meilleur type de contrats à formaliser avec l'entreprise en charge de la réalisation et de l'exploitation du CàD.

3.5 Calendrier du projet

Le versement de la subvention demandée à l'OFEN est subordonné à ce que l'étude et l'appel d'offres publiques à contracting soient terminés pour la fin décembre 2017.

Le calendrier du projet serait donc le suivant :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - dépôt du préavis au Conseil communal | décembre 2016 |
| - octroi du crédit d'étude | janvier 2017 |
| - adjudication du mandat pour l'étude de la zone de Clarens, du concept général et de la réalisation du cahier des charges pour l'appel d'offres à contracting | mars 2017 |
| - retour des études précitées | septembre 2017 |
| - appel d'offres publiques à contracting | octobre 2017 |
| - dépouillement des offres de contracting | décembre 2017 |
| - dépôt d'un préavis au Conseil communal pour la réalisation d'un CàD sur le territoire montreusien | 1 ^{er} semestre 2018 |

4 Conséquences financières

Au 31.10.2016, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 20 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 55 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

D'amortir ces dépenses par le compte 801.3311 et de couvrir l'amortissement par un prélèvement au compte 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs ».

5 Développement durable

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Ce préavis s'inscrit cependant dans la continuité des engagements antérieurs pris par la Commune de Montreux. Cela concerne bien entendu notre label de niveau européen « Cité de l'énergie Gold »⁴, mais aussi notre engagement vers une société à 2000 Watts⁵ et notre participation à « Rêve d'avenir » (« objectifs 3x20 » puis « convention des maires »⁶).

5.1 Social

Le CàD permettrait à une grande partie de la population d'avoir accès à une énergie renouvelable, sans devoir consentir à des investissements trop importants, voire parfois techniquement irréalisables. Un CàD s'inscrirait ainsi très bien dans la volonté de développer un « agenda 21 » montreusien dont le but est de coordonner et favoriser des mesures locales en matière de développement durable.

Grâce au remplacement de chaudières au mazout, le nombre de camions citernes diminuerait au bénéfice de la qualité de vie et de la fluidité des voies de communication.

5.2 Economique

Cette étude permettrait de déposer un préavis, pour la réalisation d'un CàD sur le territoire montreusien. Cet investissement important générerait du travail pour les entreprises locales et régionales. De plus, les flux financiers induits par ce système de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables reste plus facilement au niveau régional et national, alors que ceux générés par des énergies fossiles ont plutôt tendance à retourner dans les pays producteurs de ces dernières.

5.3 Environnemental

L'installation d'un CàD prévue par ces études permettrait d'abaisser fortement les rejets de gaz à effet de serre dans notre commune, ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air de toute la partie urbanisée du bord du lac. Le Plan Directeur des Energies a montré que c'était le moyen le plus efficace pour rapprocher Montreux de ses objectifs en termes d'énergies renouvelables.

6 Position de la Municipalité

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Montreux est convaincue que ces études sont nécessaires au montage du futur projet de chauffage à distance. Sans celles-ci, il ne serait pas possible de procéder à un appel d'offres à contracting, présentant les meilleures propositions et opportunités pour la commune.

Ces dernières permettront aussi de préparer un futur préavis afin que le Conseil communal puisse décider de la réalisation ou non d'un CàD sur Montreux et Clarens, en toute connaissance de cause, notamment quant aux nuisances engendrées par ces travaux.

En effet, la Municipalité n'ignore pas qu'un tel projet imposera des difficultés de réalisation qu'il s'agira d'anticiper et de coordonner, selon les résultats de cette phase d'études. La

⁴ <http://www.commune-de-montreux.ch/decouvrir/environnement/energie/cite-de-lenergie.html>

⁵ <http://www.2000watt.ch/fr/>

⁶ <http://www.conventiondesmaires.eu> et <http://www.commune-de-montreux.ch/decouvrir/environnement/energie/convention-des-maires.html>

Municipalité souligne aussi que ce projet fait partie de la planification énergétique de la Commune de Montreux, validée par le Conseil communal en 2009 déjà. Si l'on offre pas à la population montreusienne une énergie de substitution aux énergies fossiles, il ne serait pas possible d'atteindre nos objectifs énergie-climat. Pour rappel, ces objectifs sont également ceux de la Confédération et des cantons.

La réalisation d'un CàD alimenté principalement par des énergies renouvelables ancrera encore plus la Commune de Montreux dans le cercle des communes labellisées « Cité de l'Énergie Gold ».

7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 50/2016 de la Municipalité du 2 décembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting énergétique pour sa réalisation.
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre des études liées à la réalisation d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting énergétique ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions fédérales et cantonales à recevoir ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 801.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 2 décembre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal